



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 6 avril 2023

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 A 20H30

Délibération N° 20230401 : BUDGET COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

↪ Le conseil municipal unanime approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230402 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

↪ Le conseil municipal, hors la présence du maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230403 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 COMMUNE

↪ Le conseil municipal unanime affecte au budget 2023, les résultats de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230404 : FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2023

↪ Le conseil municipal, considérant les taux existants et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 49,64 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 142,72 %.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230405 : BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

↪ Le conseil municipal à la majorité moins six abstentions (Alexandre Jurado, Bernard Boudières, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud, Marie-Armelle de Bouteiller et Christelle Turroque [pouvoir donné à Monsieur Alexandre Jurado]) adopte le budget primitif 2023 Commune.

Vote pour : 21

Absentions : 6

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230406 : BUDGET LOTISSEMENT NEGRET
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 NEGRET**

↪ Le conseil municipal unanime approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Receveur.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230407 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 NEGRET

↪ Le conseil municipal unanime, hors la présence du maire, adopte le compte administratif de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230408 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 NEGRET

↪ Le conseil municipal unanime décide d'affecter au BP 2023 les résultats de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230409 : BUDGET VENTE DE TERRAINS
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 VENTE DE TERRAINS**

↪ Le conseil municipal unanime approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Receveur.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230410 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 VENTE DE TERRAINS

↪ Le conseil municipal unanime, hors la présence du maire, adopte le compte administratif de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230411 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 VENTE DE TERRAINS

↪ Le conseil municipal unanime décide d'affecter le solde de clôture du budget annexe vente de terrains au BP 2023 de la commune en section de fonctionnement, les résultats de l'exercice 2022.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230412 : CREATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE TRIANGLE »

↳ **Le conseil municipal unanime :**

- **approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M57 dénommé « Le Triangle » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente ;**
- **prend acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe ;**
- **autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et à signer tous les documents découlant de cette décision.**

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20230413 : PROJET D'OMBRIÈRES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING « MOULIN ARMAND »

↳ **Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, à la majorité moins deux voix contre (Marie-Pierre Madaule et Nicolas Druilhe) et deux abstentions (Farida Vincent et Jean-Louis Malliet) :**

- **VALIDE le choix de la société OMBRIERES D'OCCITANIE pour développer, construire et exploiter les ombrières cités ici en introduction ;**
 - **AUTORISE la commune à donner à bail emphytéotique une surface d'environ 3 200 m² à prendre sur les terrains cadastrés section AD numéros 0208 et 0207 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance indicative de 209 KWc.**

Vote pour : 23

Absentions : 2

Vote contre : 2

Affichée en mairie le 18 avril 2023 et elle sera publiée à compter du 18 avril 2023.